 

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

CDD SAISONNIER

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur/Madame (*Nom, Prénom*) représentant la Société (*nom de la société, adresse de l’employeur et raison sociale*), ci-après dénommé l’employeur.

ET

Monsieur/Madame (*Nom, Prénom, adresse, N°SS*) ci-après dénommé le salarié.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

**Article 1 : Objet et lieu d’exécution du contrat**

La société/Les sociétés/L’entreprise/Les entreprises (*Dénomination sociale*) engage(nt) Monsieur/Madame (*Nom, prénom du salarié*) , qui répond aux conditions de l'article L. 1242-2 3° du code du travail, pour un emploi à caractère saisonnier dont les tâches sont appelées à se répéter chaque année selon une périodicité à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs ou emplois dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par convention ou accord collectif de travail étendu.

(*Nom du salarié embauché en CDD*) exercera les fonctions de *(fonctions)*. Il effectuera les tâches suivantes : (*tâches*).

La convention collective suivante est applicable : (*convention collective applicable*)

Il exercera ses fonctions dans le cadre de notre établissement sis à (*Adresse entreprise*).

*Eventuellement : Si le poste fait partie de la liste des postes à risques particuliers, faire figurer la clause suivante :*

Poste à risque particulier entraînant une formation renforcée.

Le poste figurant sur la liste, prévue en application de l'article L. 4141-2 du Code du Travail, des postes présentant des risques particuliers, le salarié bénéficiera d'une formation renforcée à la sécurité, d'un accueil ainsi que d'une information adaptés.

**Article 2 : Durée du contrat**

Le présent contrat prendra effet à compter du (*date de début du contrat*).

Le salarié est embauché pour une durée déterminée de (*nombre*) mois.

·  *Si terme précis :* Le terme du contrat est fixé au (*date du terme du contrat*)

*Il pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions prévues à l'article L. 1243-13 du Code du Travail, qui donnera lieu à un avenant soumis au salarié avant la fin du contrat initial.*

·  *Si terme incertain :* Le contrat est conclu à terme incertain, pour une durée minimale de *(nombre)* jours, soit jusqu’au *(date)*. Pendant cette période, il ne pourra pas être rompu. Après cette date, il se prolongera jusqu’à la réalisation de l’objet pour lequel il a été conclu. En l’occurrence, la fin de la saison, mais au plus tard dans 8 mois.

Toutefois, il est prévu une période d’essai de (*nombre*) mois/ou semaines, pendant laquelle chacune des parties pourra mettre fin librement au contrat, et ce sans préavis ni indemnité aucune.

*A noter : Attention si vous interrompez le contrat pendant la période d'essai: un délai de prévenance est désormais obligatoire si la période d'essai du CDD était d'au moins 8 jours (ce qui est en principe le cas d'un CDD d'au moins 8 semaines). Il est de 24 heures si le salarié est resté moins de 8 jours, et de 48 heures s'il est resté entre 8 jours et un mois.*

*A noter : Il ne peut pas y avoir de période d’essai si le saisonnier est recruté pour le même poste que la saison précédente, dans la même entreprise.*

*Éventuellement :* Clause de reconduction pour la saison suivante

Le salarié bénéficiera d’une priorité d’emploi pour la saison suivante, mais non d’une reconduction automatique du contrat.

**Article 3 : Durée et horaires de travail**

Le salarié exercera une activité à temps *(complétez par un temps complet ou partiel)*. En conséquence, la durée hebdomadaire de travail sera de (*nombre*) heures.

Le salarié se conformera, en outre, à l’horaire de travail en vigueur dans l’entreprise, à savoir :

· Le matin de (*horaire*) à (*horaire*) heures,

· L’après-midi de (*horaire*) à (*horaire*) heures

*Cela peut être des horaires fixes ou des horaires à la carte.*

*Éventuellement :* Le salarié pourra être amené à faire des heures supplémentaires selon les conditions légales et conventionnelles en vigueur. Il ne pourra cependant pas travailler plus de 48 heures par semaine ni plus de 10 heures par jour.

*Si vous êtes un salarié de moins de 18 ans, la durée maximale de travail par jour est de 8 heures.*

**Article 4 : Rémunération**

En rémunération de ses attributions, le salarié percevra un salaire mensuel brut fixé à (*nombre*) euros, montant qui lui sera versé le (*date*) de chaque mois civil.

Le salarié saisonnier est rémunéré en fonction du nombre d’heures travaillées.

Pour 35 heures de travail par semaine, le salarié ne peut pas être rémunéré en dessous du SMIC, fixé pour l’année 2020 à 1539,42 euros brut par mois.

*A ajouter éventuellement :*

Il bénéficiera, en outre, des avantages financiers suivants : (*avantages*).

Il bénéficiera également des avantages en nature suivants : (*avantages*).

**Article 5 : Obligations du salarié**

Pendant toute l’exécution du présent contrat, le salarié s’engage à n’exercer aucune activité, sous quelque forme que ce soit, concurrençant celle de son employeur.

*Éventuellement :* Le salarié s’engage à n’exercer aucune autre activité professionnelle, quelle qu’elle soit et sous quelque forme que ce soit, même non concurrente à celle de son employeur.

Au terme du présent contrat, le salarié s’engage à n’exercer directement ou indirectement, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, aucune activité susceptible de concurrencer celle de l’entreprise. Cette clause ne s’appliquera, cependant, pas en cas de rupture au cours de période d’essai.

Cette obligation de non-concurrence est limitée aux activités suivantes : (*activités*).

Elle s’appliquera pendant une durée de (*durée*) à compter de la fin du présent contrat et s’étendra aux territoires suivants : (*délimitation géographique*). *Exemple : tel ou tel département, telle ou telle région, le territoire national, etc.*

*A noter : Attention, veillez à ne pas établir une clause abusive. La clause de non-concurrence doit être la plus précise possible afin de ne pas porter atteinte aux droits du salarié.*

*La jurisprudence a par exemple déclaré abusive la clause qui n’était pas suffisamment précise au jour de la signature de l’avenant.*

En contrepartie de cette obligation, l’entreprise s’engage à verser au salarié, après l’expiration du présent contrat, une indemnité mensuelle égale à (*indemnité*).

L’employeur pourra, toutefois, renoncer au bénéfice de la clause de non-concurrence, à charge pour lui de prévenir le salarié par lettre recommandée avec avis de réception, ce au plus tard (*nombre*) jours suivant la rupture des relations contractuelles.

En cas de violation de cette obligation de non-concurrence, le salarié devra verser à l’entreprise, à titre de clause pénale, une somme irréductible et forfaitaire de (*somme*) euros. En outre, l’entreprise se réserve le droit de faire ordonner immédiatement la cessation de l’activité concurrente.

En cas de rupture anticipée du présent contrat à l’initiative du salarié, il sera tenu de réparer, le cas échéant, le préjudice subi par l’employeur par le versement de dommages et intérêts calculés selon les dispositions applicables en la matière.

**Article 6 : Obligations de l’employeur**

*Éventuellement* : L’employeur s’engage à fournir au salarié tous les matériaux, accessoires divers et documents nécessaires à l’exercice de ses fonctions.

*Eventuellement :* A la cessation du présent contrat, le salarié percevra une indemnité de fin de contrat égale à *(nombre)* % du montant de sa rémunération totale brute.

**Article 7 : Avantages sociaux**

Le salarié bénéficiera des dispositions de la convention collective nationale (*convention collective*), applicable à l’entreprise.

Par ailleurs, il sera admis, à compter de son engagement, au bénéfice du régime de retraite complémentaire par affiliation à la caisse (*nom et adresse de la caisse de retraite*).

**Article 8 : Congés payés**

Le CDD saisonnier donne droit à 2,5 jours de congés par mois travaillé, même lorsque le salarié ne travaille qu’à temps partiel.

S'il n'a pu prendre ses congés payés, le salarié bénéficiera d'une indemnité compensatrice de congés payés à la fin de son contrat.

**Article 9 : Indemnité de fin de contrat**

Au terme du contrat, aucune indemnité de fin de contrat ne sera due au salarié, conformément aux dispositions de l'article L. 1243-10 du Code du Travail.

*Éventuellement :*

**Article 10 : Accessoires au contrat de travail**

Un véhicule sera mis à la disposition du salarié, pour l’exercice de son activité professionnelle, dans les conditions en vigueur au sein de l’entreprise et précisées par note de service.

Le salarié bénéficiera d’un logement de fonction, dont les conditions de mise à disposition et de jouissance sont définies dans un acte séparé conclu entre les parties.

Fait en deux exemplaires.

A *(lieu)*, le *(date)*

*(Signature)*

*Mention manuscrite des 2 parties “lu et approuvé”*